



CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 28 FEVRIER 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DEL03_2024_0005

Remplacement de deux membres issus du milieu associatif au sein de la commission permanente

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit février à dix-huit heures, le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Président du CCAS.

M. LE PRESIDENT procède à l'accueil et à l'installation des nouveaux administrateurs qui prennent rang à la suite des départs de Mme LEGARS et de MME LEVI-TOPAL. Il souhaite la bienvenue à ces nouveaux administrateurs et les prie de prendre place. Il s'agit de Mme VON TRESKOW et de Mme JAYAT.

MMES VON TREKOW ET JAYAT ayant pris place, ils peuvent aborder l'ordre du jour

Le nombre d'administrateurs en exercice est de 17.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, Mme TILLY, M. FEGHALI, Mme RE, Mme SAVARY, M. TRUELLE, Mme COUTEAUX, M. AMIOT, Mme JACQUET, M. LEBEL, Mme VON TRESKOW, Mme JAYAT, M. LIVIEN

Arrivée en cours de séance :

M. TARDIEU - 18h19 lors de la présentation du point 1

Départs en cours de séance :

M. TRUELLE - 18h58 lors de la présentation du point 1 – A donné procuration à M. TARDIEU

M. FEGHALI – 19h29 après le vote du point 5

Absent ayant donné procuration :

M. BARBIER a donné procuration à Mme COUTEAUX

Absents :

M. BRELEUR-DURAND

Mme DEBRIL

Publication par affichage, le :

Objet : Remplacement de deux membres issus du milieu associatif au sein de la commission permanente

Monsieur le Président expose aux membres du conseil d'administration que par délibération n°DEL03_2020_0013 du 31 août 2020 et conformément à l'article R.123-19 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration a créé une commission permanente et a fixé sa composition à 8 membres (4 membres issus du Conseil municipal et 4 membres issus du milieu associatif nommés par le Maire), désignés les uns et les autres par le Conseil d'administration.

Une telle commission est nécessaire afin d'améliorer la souplesse de fonctionnement du C.C.A.S. et en particulier lui permettre d'agir vite face aux situations urgentes.

A la suite des démissions de leur mandat d'administrateur, de Madame Nicole LE GARS représentant l'association Secours Populaire (association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions) et de Madame Monique LEVI-TOPAL, représentant l'association CMAC (association œuvrant pour les personnes âgées), il est proposé de procéder à leur remplacement au sein de la commission permanente.

Dans ces conditions, il est proposé de désigner :

- Madame Aude VON TRESKOW, bénévole au sein de l'association Secours Populaire ;
- Madame Jane JAYAT, membre du Conseil d'administration de l'association CMAC.

***Le Conseil d'administration,
Après en avoir délibéré,
Au scrutin public et à l'unanimité, moins 2 voix ne prenant pas part au scrutin***

DESIGNE Mesdames Aude VON TRESKOW et Jane JAYAT en qualité de membres de la commission permanente.



Jean-Jacques GUILLET
Président du CCAS